

# mes-placementsvie.fr



Pleins feux sur les performances avec  
**mes-performances 14%**

# 14%

- **Un gain reconstitué de 14% par an dès que l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est au-dessus de son niveau initial.**
- **Une protection du capital à maturité jusqu'à 30 % de baisse de l'indice.**
- **Une possibilité annuelle de remboursement anticipé dès la 1<sup>ère</sup> année.**

L'obligation mes-performance 14% est un support représentatif d'une unité de compte dans un contrat d'assurance-vie. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de mes-performances 14%. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance ni une offre, ni une recommandation, ni une invitation, ni un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent. Les conditions d'adhésion au contrat d'assurance et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes.

# mes-performances 14%

**mes-performances 14%** est une obligation dont la valeur de remboursement est liée à la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, l'indice des 50 plus grandes valeurs européennes sur une durée d'investissement maximale de 8 ans.

**mes-performances 14%** ne peut être souscrit que dans le cadre du contrat Mes-PlacementsVie.

## MECANISME

### UN GAIN ANNUEL LIÉ A LA PERFORMANCE DES MARCHÉS ACTIONS

Chaque année au cours des 8 ans, on observe le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> :

- Si à l'une des dates de constatation annuelle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial (31/12/2008), le produit fait l'objet d'un remboursement anticipé et l'investisseur reçoit<sup>1</sup> à cette date :  
**100% de son capital investi assorti d'un gain reconstitué de 14% pour chaque année écoulée jusqu'à la date de remboursement anticipé.**

#### Exemples :

- Si au 31/12/2009, l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son niveau initial alors l'investisseur sera remboursé<sup>1</sup> du montant de son capital plus un gain de 14%, et le produit s'arrête .
- Si au 31/12/2012, l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son niveau initial alors l'investisseur sera remboursé<sup>1</sup> du montant de son capital plus un gain annuel reconstitué de 14%, soit 156%, et le produit s'arrête.

### UN CAPITAL PROTÉGÉ JUSQU'À UNE BAISSÉ DE L'INDICE DE 30% SUR 8 ANS

Si, **au terme de 8 ans**, la sortie anticipée n'a jamais été activée :

- Si au 02/01/2017, le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :  
**100% de son capital initial assorti d'un gain annuel reconstitué de 14% pour chaque année écoulée, soit 212% de son capital.**
- Si au 02/01/2017, le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> clôture au-dessus de 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> : **100 % de son capital initial.**
- Si au 02/01/2017, le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> clôture au-dessous de 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> à l'échéance la valeur finale de l'indice.  
**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital.**

De l'année 1 à 8, si l'indice DJ Euro Stoxx 50 est supérieur à son niveau initial, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

1 <sup>ère</sup> année 31/12/2009	2 <sup>e</sup> année 31/12/2010	3 <sup>e</sup> année 02/01/2012	4 <sup>e</sup> année 31/12/2012	5 <sup>e</sup> année 31/12/2013	6 <sup>e</sup> année 31/12/2014	7 <sup>e</sup> année 31/12/2015	8 <sup>e</sup> année 02/01/2017
Gain de 14% TRA* = 14%	Gain de 28% TRA = 13,14%	Gain de 42% TRA = 12,40%	Gain de 56% TRA = 11,76%	Gain de 70% TRA = 11,20%	Gain de 84% TRA = 10,70%	Gain de 98% TRA = 10,25%	Gain de 112% TRA = 9,85%

Sinon, si le niveau de l'indice est supérieur à 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> 100% de son capital initial

Sinon, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> la valeur finale de l'indice

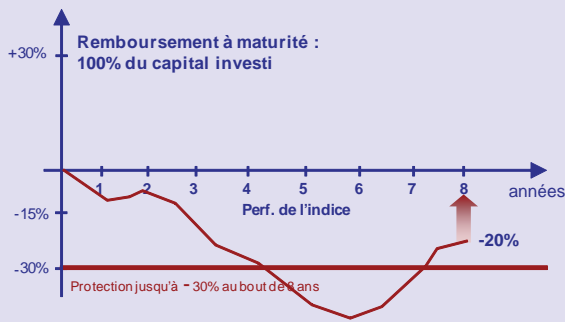
TRA = Taux de rendement annuel.

<sup>1</sup> Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au Contrat d'Assurance-vie.

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale

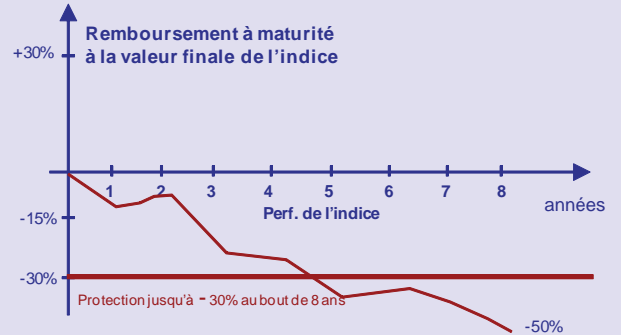
## SCENARII DE MARCHÉ<sup>1</sup>

### Baisse du marché



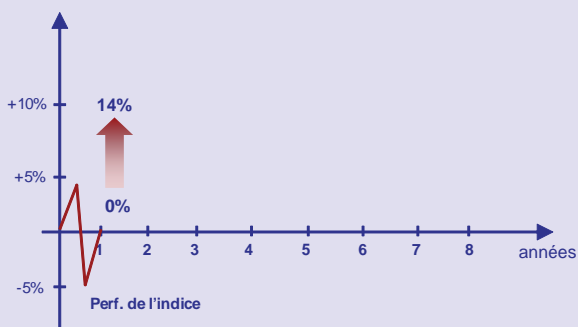
- A l'échéance des 8 ans, on constate que la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> n'a jamais été positive à une date de constatation annuelle, elle termine néanmoins au-dessus de -30% : l'indice a baissé de -20%.
- L'investisseur reçoit alors 100% de son capital initial
- Soit un taux de rendement annuel de 0,00%

### Forte baisse du marché



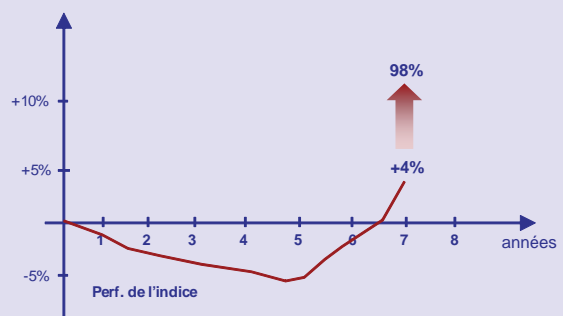
- A l'échéance des 8 ans, on constate que la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> n'a jamais été positive à une date de constatation annuelle, et atteint -50% au bout de 8 ans.
- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, soit 50%
- Soit un taux de rendement annuel de -8,30%

### Stabilité du marché à court terme



- En année 1, on constate que la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est positive, **mes-performances 14%** est donc remboursé par anticipation.
- L'investisseur reçoit alors 100% de son capital initial + 14% pour l'année, soit 114%
- Soit un taux de rendement annuel de 14,00%

### Hausse du marché à moyen terme



- En année 7, on constate que la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est positive, **mes-performances 14%** est donc remboursé par anticipation.
- L'investisseur reçoit alors 100% de son capital initial + 14% par année écoulée, soit 198%
- Soit un taux de rendement annuel de 10,25%

<sup>1</sup> Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au Contrat d'Assurance-vie.

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

# mes-performances 14%

## Avantages

- De l'année 1 à 8, dès que l'indice DJ Euro Stoxx 50® est en hausse ou stable par rapport à son niveau initial à l'une des 8 dates de constatation annuelle, l'obligation est remboursée par anticipation et l'investisseur reçoit, en plus de l'intégralité du capital initialement investi, un gain reconstitué de 14% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis le lancement.
- **mes-performances 14%** protège le capital investi à l'échéance des 8 ans jusqu'à une baisse de 30% de l'indice.

## Inconvénients

- Le capital n'est pas garanti : si l'obligation n'a pas été remboursée par anticipation et en cas de baisse de plus de 30% de l'indice par rapport à son niveau initial à la dernière date de constatation, le capital investi est exposé aux fluctuations de l'indice.
- En cas de hausse de l'indice aux dates de constatations, le porteur peut bénéficier d'une hausse partielle de l'indice, avec un gain annuel reconstitué, plafonné à 14%.

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Type :	Obligation
Maturité :	8 ans
Sous-jacent :	Dow Jones Euro Stoxx 50®
Garantie du capital :	Non garanti en capital
Émetteur :	SG Option Europe
Coupure :	1 000 euros
Période de souscription :	du 6 octobre au 31 décembre 2008, le prix évoluera régulièrement sur la période au taux de 5% pour atteindre 1 000€ le 31 décembre 2008
Montant de l'émission :	10 000 000 euros
Date de l'émission :	6 octobre 2008
Cotation en Bourse de Luxembourg :	6 octobre 2008
Date de constatation initiale :	31 décembre 2008
Date de constatation finale :	2 janvier 2017
Code ISIN :	FR0010670752

## COMMENT SOUSCRIRE ?

**mes-performances 14%** ne peut être souscrit que par adhésion/versement/arbitrage, dans le cadre des contrats **mes-placementsVie** et **mes-placementsCapi**.

Pour souscrire, il vous suffit de compléter et signer l'avenant **mes-performances 14%** et de le joindre à votre adhésion/versement/arbitrage.

L'avenant est disponible sur le site : [www.mes-placementsvie.fr](http://www.mes-placementsvie.fr) ou sur simple demande au **01 47 20 92 36**